



RANSOMWARES

Les bonnes pratiques !

RANSOMWARE OU RANÇONGICIEL



Est un logiciel malveillant qui bloque l'accès à l'ordinateur ou à des fichiers en les chiffrant et qui réclame à la victime le paiement d'une rançon pour en obtenir de nouveau l'accès. Le paiement de la rançon sert soi-disant à obtenir une clé de déchiffrement pour récupérer l'accès aux données chiffrées. Dans plus de la moitié des cas, les victimes ayant payé la rançon n'ont pas réussi à récupérer leurs données.

Vous en êtes victime ? Appliquez les bonnes pratiques sans plus tarder !

1

DÉBRANCHEZ LA MACHINE D'INTERNET

ou du réseau informatique.

ALERTEZ IMMÉDIATEMENT

En entreprise ou en collectivité, alertez **immédiatement**, votre service ou prestataire informatique.

2

3

NE PAYEZ PAS LA RANÇON

Ne payez pas la rançon réclamée car vous n'êtes pas certain de récupérer vos données, vous alimenteriez un système mafieux et vous seriez candidat pour la prochaine attaque.

CONSERVEZ LES PREUVES

Message piégé, fichiers de journalisation (logs) de votre pare-feu, copies physiques des postes ou serveurs touchés. À défaut, conservez les disques durs.

4

5

DÉPOSEZ PLAINTE

Fournissez toutes les preuves en votre possession au commissariat de police ou à la gendarmerie ou en écrivant au procureur de la République dont vous dépendez.

NOTIFIEZ L'INCIDENT À LA CNIL

La CNIL est la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Elle veille à la protection des données personnelles des fichiers et traitements informatiques ou papiers, aussi bien publics que privés.

6

7

IDENTIFIEZ LA SOURCE DE L'INFECTION

Une fois la source identifiée, prenez les mesures nécessaires pour qu'elle ne puisse pas se reproduire.

APPLIQUEZ UNE MÉTHODE DE DÉSINFECTION ET DE DÉCHIFFREMENT

Effectuez une restauration complète de votre ordinateur. Reformatez les postes et/ou serveurs touchés et réinstallez un système sain puis restaurez les copies de sauvegarde des fichiers perdus.

8

9

FAÎTES-VOUS ASSISTER AU BESOIN PAR DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS

Vous trouverez sur www.cybermalveillance.gouv.fr des professionnels en sécurité informatique susceptibles de pouvoir vous apporter leur assistance.